

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE ; Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE à Jean-Pierre SAUGERAS, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL

Date de la convocation : 22 Septembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-04- 01 A – CESSION d'IMMEUBLE Immeuble Le Beffroi

La Commune a acquis en 2015 l'immeuble du Beffroi de Meymac pour permettre la réouverture d'un commerce, en l'occurrence d'un restaurant, qui est loué depuis 2017. Pour la restauration de ce bâti, la Commune a sollicité et obtenu des aides européennes, à la condition de conserver ce bien plusieurs années dans son patrimoine.

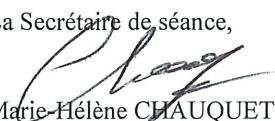
Poursuivant sa stratégie de revitalisation, la Commune s'est portée acquéreur en 2024, d'un autre bien, celui de la Bruyère Limousine, qui nécessite également rénovation. Dans un souci de gestion patrimoniale dit de « gestion en bon père de famille », et afin de financer l'acquisition comme les travaux, il est envisagé, lorsque les conditions seront remplies, de céder le Beffroi pour financer l'opération de la Bruyère Limousine, même si ce local génère déjà des revenus permettant de financer en partie l'opération et la taxe foncière. Ainsi, ces opérations immobilières ne couleront rien aux finances de la Commune, et de fait aux contribuables Meymacois. Faute d'acquéreur ou de projet privé, plutôt que de constater des biens vides se dévalorisant, la Commune est un acteur majeur en poursuivant une politique de redynamisation des services et des commerces.

Des personnes ont adressé un écrit, consistant à proposer la possibilité d'acquérir le Beffroi, lorsque la Commune sera libérée des contraintes temporelles liées aux subventions européennes obtenues. M le Maire propose à l'Assemblée, de débattre sur la possibilité de céder l'immeuble du Beffroi à partir de septembre 2026, et donne lecture de l'avis des Domaines sur cette propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE, une abstention (Joël BEZANGER) et trois CONTRE (Th BAILLARD, Corinne BRINDEL et Sandra CHARRIERE)**

AUTORISE M le Maire à soumettre un prix de vente de l'immeuble du BEFFROI cadastré AE 121 et 454, lorsque toutes les conditions fixées par l'Europe seront réunies, à savoir après Août 2026,
PRECISE qu'une promesse peut être engagée au prix de 45.000€, promesse à formaliser par une étude notariale sous conditions suspensives,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dossier

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 29 Septembre 2025

Le Maire,


Pour extrait conforme
PDU-IPB-13003-20250929-2025-04-01-A-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

